

N° 93/2019

Catégorie B
Parc national de La Réunion

Fonction : Chargé(e) de la contribution à l'élaboration d'un plan de gestion d'une route nationale, traversant le coeur du Parc national

Corps/Grade : Vacation sur poste de contractuel uniquement pour une durée de 6 mois

Poste vacant à pourvoir au plus tard le **1er mai 2019**

Contexte général

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministre chargé de la protection de la nature.

La création du Parc national répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales. Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la Liste du patrimoine mondial par l'Unesco, comprenant notamment l'intégralité du cœur du parc national complété de quatre sites particuliers.

Dans le contexte de l'île qui connaît une pression démographique et urbaine forte, l'établissement public a un rôle de premier plan à jouer dans la préservation et la mise en valeur d'un ensemble unique marqué par la richesse de la biodiversité et des habitats rares, mais aussi dans la mise en œuvre d'un développement durable des territoires ruraux dans l'aire d'adhésion.

La Charte du Parc national de La Réunion et certaines décisions du directeur prises en application de celle-ci constitue un socle réglementaire sur lequel le Parc National s'appuie pour réglementer les activités en cœur de parc conformément au droit national en vigueur.

Contexte spécifique au poste

La RN3 est une route nationale qui assure la liaison entre Saint-Benoît (nord-est) et Saint-Pierre (sud-ouest de l'île). Une partie de son linéaire traverse le cœur du parc national, espace reconnu pour la qualité de ses paysages et la richesse de sa biodiversité, en deux endroits au niveau de la Plaine des Palmistes : (1) En aval du village, au niveau de la Pandanaie (milieu naturel très rare dominé par le Pimpins des hauts : *Pandanus montanus*), (2) et en amont, entre le Bras des Calumets et le col de Bellevue, au niveau d'une forêt tropicale humide de montagne.

Les espaces traversés par la route sont également inscrits au patrimoine mondial, pour leur intérêt paysager et environnemental.

L'emprise routière est gérée par la Subdivision Routière Est de la Direction Régionale des Routes (DRR) qui y assure l'entretien régulier ainsi que des travaux de sécurisation et de confortement.

L'ouverture de la route depuis 1951 et les aménagements associés, ont modifié le paysage du lieu de manière directe : de part la réalisation de l'ouvrage, et de manière indirecte, de part l'arrivée et la prolifération de plantes exotiques envahissantes. Ces dernières, plantées pour certaines sur les abords, ou arrivées dans un second temps (du fait de l'ouverture du milieu naturel, via l'apport de matériaux nouveaux pour l'entretien de la route, du fait des déchets abandonnés sur le bord de la route,...) prolifèrent et prennent progressivement place dans les milieux naturels alentours.

L'impact négatif sur la biodiversité est réel. Par ailleurs, au-delà de l'impact paysager du tracé même de la route, la présence des plantes exotiques envahissantes aux abords de celle-ci et plus largement dans certains secteurs sous forme de poches plus ou moins importantes modifie progressivement la perception du paysage.

Ces milieux naturels, propriété du Département, sont gérés par l'ONF et font partie de la forêt de la Plaine des Palmistes. La gestion de cette forêt est cadrée par l'aménagement forestier du « Massif de la Plaine des Palmistes » pour la période 2016-2030.

Actuellement, les priorités de lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans cet aménagement ont été identifiées, notamment au niveau d'une aire de conservation intensive (ACI). La RN3 ne fait pas partie de ces zones prioritaires d'intervention.

Toutefois, les milieux naturels traversés par la RN3 constituent un ensemble assez homogène, représentatif d'une forêt de Bois de couleur des Hauts dont la perception de l'axe routier est très aisée. Les espèces caractéristiques telles que les Mahots, Fanjans et autre bois de Laurent Martin contribuent totalement à l'ambiance paysagère particulière de cette traversée unique du cœur. Cette zone est le seul corridor encore bien préservé, permettant de relier, le vieux volcan (Massif du Piton des Neiges) et le volcan actuel (massif du Piton de la Fournaise).

Nature de l'activité et missions

Sous l'autorité hiérarchique du responsable et de l'adjoint au responsable du secteur Est et en lien étroit avec le conseiller écologue du secteur Sud et la chargée de mission flore et habitat, il s'agira de réaliser un état initial du milieu naturel de la partie haute comprise entre le Col de Bellevue et le Bras des Calumets, d'une part et la traversée de la Pandanaie d'autre part (hors emprise routière) afin :

- de définir l'état de conservation du milieu et particulièrement son degré d'envahissement par les espèces exotiques, identifier les EEE, présence d'espèces rares,
- d'analyser les contraintes de terrain : accessibilité des zones, contraintes topographiques...

Pour cela, la personne retenue pourra bénéficier de relevés et données pré-existants : relevés de stations de plantes rares, première cartographie réalisée sous SIG sur la partie amont, orthophoto. Des vérifications de terrain seront nécessaires afin d'ajuster la cartographie. De réaliser des relevés complémentaires et notamment de mettre en place des parcelles de suivis sur le terrain afin d'évaluer dans le temps l'apport des actions entreprises (les protocoles seront pré-établis en place par le service étude et patrimoine).

- les zones à enjeux seront ainsi identifiées avec des priorités et propositions d'intervention en terme de méthode de lutte contre les EEE et de modalités d'intervention. Des propositions seront également faites en terme de renaturation. Pour cette phase la personne devra s'appuyer sur les études et rapports existants ainsi que sur les dires d'experts.
- une approche des coûts d'intervention sera également menée sur la base des données actuelles des gestionnaires (ONF, associations....) afin de permettre

d'orienter la recherche de moyens financiers.

Conditions et moyens d'exercice :

- Master 2 en écologie, gestion des milieux naturels, élève ingénieur ou expérience similaire
- Maîtrise du SIG (QGIS) et des outils LibreOffice.
- Permis B

Localisation du poste

La résidence administrative est située à La Plaine des Palmistes (La Réunion).

Modalités de dépôt de candidature

Votre candidature (lettre de motivation et curriculum vitae détaillé) est à transmettre à :

Monsieur Le Directeur du Parc national de La Réunion par courriel, avec demande d'ac-cusé de réception, **exclusivement** à l'adresse suivante :

contact-rh@reunion-parcnational.fr

Date limite de candidature :

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **31 mars 2019**.

Personnes à contacter pour information :

- Monsieur Stéphane BARET – Adjoint au responsable du secteur EST - 06 92 62 09 17
stephane.baret@reunion-parcnational.fr